

Bibliothèque universitaire des langues et civilisations



CHARTE DE L'ACTION CULTURELLE DE LA BULAC

Conseil scientifique du 17 Juin 2011

Mélanie Le Torrec, responsable de la Mission action culturelle

Version: 17 Juin 2011





TABLE DES MATIÈRES

1.	RAPPEL DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA BULAC	3
	MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA BULAC EN TERMES D'ACTION CULTURELLE	
	L'ACTION CULTURELLE, UN OUTIL DE VALORISATION DES COLLECTIONS	
3.	LES PUBLICS DE L'ACTION CULTURELLE	
4.	ORGANISATION ET PROGRAMMATION DE L'ACTION CULTURELLE	4
	PÉDAGOGIE DE L'ACTION	5
	MISE EN OEUVRE DE L'ACTION CULTURELLE	5
5.	ÉVALUATION ET CAPTATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES	
6.	COMMUNICATION	6
7.	COOPÉRATION ET PARTENARIATS	6

Version : **17 Juin 2011** p. 2/7

La « charte de l'action culturelle » de la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations est un document cadre qui vise à exposer aux publics les objectifs de la bibliothèque en matière d'action culturelle.

Ce document peut également servir de référence aux professionnels des bibliothèques, concernés par l'action culturelle, ainsi qu'aux tutelles. Il doit favoriser la lisibilité de notre politique en matière d'action culturelle et fixer les limites de notre intervention.

Les points plus spécifiques sont développés au sein de documents complémentaires, rendus accessibles aux publics et aux professionnels sur le site internet de la BULAC.

1. ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA BULAC

La bibliothèque universitaire des langues et civilisations est un groupement d'intérêt public constitué entre l'Etat, l'Université de Paris I, Paris III, Paris IV, Paris VII, l'école pratique des hautes études (EPHE), l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), l'école française d'Extrême-Orient (EFEO).

La bibliothèque est localisée au sein du Pôle Langues et Civilisations, dans un bâtiment qu'elle partage avec l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco).

2. MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA BULAC EN TERMES D'ACTION CULTURELLE

Les bibliothèques universitaires sont des lieux d'étude mais aussi des lieux culturels et de sociabilité. Comme le rappelle le Décret n° 2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur dans son article 2, « Les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. Elles participent aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université, ou des établissements contractants. »

L'action culturelle, inscrite au sein du projet d'établissement, prolonge les missions documentaires de la BULAC.

"La BULAC a pour mission première de rassembler des collections documentaires sur les langues et civilisations de vastes aires culturelles couvrant l'Europe Balkanique Centrale et Orientale, le Moyen-Orient et l'Asie Centrale, l'Afrique, l'Asie, l'Océanie jusqu'aux civilisations amérindiennes. Le concept de "langues et civilisations" doit être appréhendé dans un sens large : il s'agit de couvrir de vastes champs disciplinaires largement ouverts sur les sciences sociales et humaines, la littérature et les arts de tous les pays considérés." Charte Documentaire de la BULAC, Isabelle Nectoux, 2004

L'ACTION CULTURELLE, UN OUTIL DE VALORISATION DES COLLECTIONS

Les missions de l'action culturelle consistent à :

- donner à voir toute la singularité et la richesse du patrimoine documentaire de la BULAC
- transmettre des savoirs
- créer du lien entre les domaines de la connaissance (transdisciplinarité)
- compléter et enrichir les enseignements, la culture personnelle ou professionnelle

En éveillant la curiosité du public, l'action culturelle favorise le dialogue entre les domaines géographico-linguistiques réunis au sein de la bibliothèque. Par l'action culturelle, la BULAC ne se contente pas d'exposer ses collections, elle effectue un travail de décryptage et de production de contenus sur les fonds documentaires.

L'action culturelle s'appuie sur les collections spécifiques et remarquables de la BULAC, en particulier, les fonds en langues vernaculaires, qui font l'originalité de cet établissement. Elle se décline à travers une offre de manifestations culturelles, proposée à l'ensemble des publics de la BULAC. Ces activités participent de la valorisation des collections, en complément des manifestations scientifiques de l'établissement.

A travers de nouvelles modalités d'accueil (conférences, débats, projections, résidence d'écrivain, etc...), l'action culturelle développe et organise la rencontre du public avec l'ensemble des collections de la BULAC.

Pour y parvenir, toutes les formes, toutes les sources et tous les supports du savoir sont mobilisés, afin de multiplier les points de vue et proposer au public des outils efficients pour comprendre le monde de la recherche et l'actualité.

3. LES PUBLICS DE L'ACTION CULTURELLE

Le public ciblé par les manifestations culturelles de la bibliothèque est celui de la communauté universitaire du périmètre BULAC.

En raison de la spécificité des collections, l'action culturelle de la BULAC a aussi vocation à s'adresser à un public extra-universitaire, issu d'horizons les plus divers (professionnels des métiers du livre, journalistes, documentaristes, etc...) et au grand public.

4. ORGANISATION ET PROGRAMMATION DE L'ACTION CULTURELLE

Agissant en complément des services d'accueil du public, elle veille à répondre aux attentes, multiples et croissantes, des lecteurs à l'égard de la bibliothèque.

L'ensemble des supports adaptés aux espaces de la BULAC et du Pôle Langues et civilisations sont mobilisés pour décliner cette action culturelle au sein de la bibliothèque : conférences, colloques ; projections-débats de films et de documentaires ; résidence d'écrivain ; lectures, rencontres d'auteurs, ateliers ; spectacles et performances.

L'action culturelle se déploie de façon ponctuelle ou par cycles (mensuels, trimestriels, annuels), de façon connectée ou déconnectée avec les programmes locaux (quartier Paris Rive Gauche), territoriaux, nationaux (A vous de Lire, Printemps des poètes, Journées du patrimoine, etc.) ou

Version : 17 Juin 2011

internationaux (Salon du Livre). Par ailleurs, la programmation de la BULAC s'effectue en cohérence avec l'ensemble des manifestations organisées au sein du Pôle Langues et Civilisations.

. PÉDAGOGIE DE L'ACTION

Les bibliothécaires sont associés à la programmation culturelle et travaillent avec le chargé de mission pour la conception des manifestations.

Le responsable de l'action culturelle s'appuie également sur un groupe de travail, qu'il réunit deux fois par an afin de faire le bilan des activités et recueillir des recommandations sur les manifestations à venir. Ce groupe rassemble un membre de la direction, un représentant de chaque pôle concerné par l'action culturelle, les représentants intéressés d'institutions partenaires (GIP) et le chargé de mission communication.

En se basant sur l'ensemble de ces rendez-vous de travail, le responsable de l'action culturelle conçoit un programme qui sera présenté au Conseil Scientifique. La validation finale de la programmation est effectuée par la direction.

. MISE EN OEUVRE DE L'ACTION CULTURELLE

A l'issue de la validation du programme d'action culturelle, la préparation des évènements est du ressort du chargé de mission action culturelle et de son équipe, en coopération avec les bibliothécaires concernés et la mission Communication.

La programmation s'appuie sur le règlement de Gestion Commune du pole Langues et Civilisations. Une partie des évènements, les conférences et les projections débats, se déroulent au sein de l'auditorium ou du foyer adjacent. Dans ces deux espaces, les magasiniers rattachés à l'action culturelle sont chargés de préparer les équipements de sonorisation et de projection. Durant l'intervention, ils manipulent et diffusent les différents supports sonores ou audiovisuels associés aux interventions.

Les rencontres débats se déroulent soit au sein de la bibliothèque, dans l'une des salles de formation du rez de jardin, soit au foyer de l'auditorium. A cette occasion, la salle peut être réorganisée afin d'offrir le cadre le plus convivial possible.

Les membres de la Mission action culturelle, présents aux rencontres, orientent et renseignent le public dans les espaces concernés. Le déroulement précis de chaque manifestation fait l'objet de fiche pédagogique détaillant l'ensemble des taches associées à l'évènement.

5. ÉVALUATION ET CAPTATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Chaque manifestation est assortie d'une évaluation qualitative et quantitative. Une grille d'évaluation adaptée à chaque type de manifestation est produite en début d'année. D'autres outils tels que des questionnaires, enquêtes, bilans internes et indicateurs seront employés pour mieux connaître le public des manifestations. Ils permettront d'apprécier la réception et l'impact des événements organisés.

Parallèlement, il convient de procéder à l'archivage de l'activité générée par la programmation culturelle, qu'il s'agisse des publications associées aux manifestations (tracts, affiches, livrets) ou de la collecte de la mémoire photographique et numérique des manifestations (articles en ligne,

Version : **17 Juin 2011** p. 5/7

lettres d'infos, fils RSS). Par ailleurs, l'enregistrement de certaines manifestations, avec l'accord des participants, peut déboucher sur la constitution d'un corpus d'œuvres audiovisuelles à valeur documentaire. Sous toutes ces formes (imprimée, audiovisuelle ou numérique), cette mémoire a vocation à intégrer les fonds de la bibliothèque BULAC.

6. COMMUNICATION

Le responsable de la Mission action culturelle conçoit et édite en coopération avec la mission communication l'ensemble de la documentation associée a chaque évènement (supports de communication, notes, le cas échéant bibliographies). Il veille à la mettre à la disposition du public. Il peut être amené à prélever en rayon un ensemble d'ouvrages venant appuyer les interventions culturelles.

Si l'action culturelle s'appuie sur un ensemble de manifestations, organisées de manière récurrente pendant l'année, elle s'exprime aussi à travers le développement d'une offre de services en ligne. La déclinaison de l'action culturelle sur le site internet de la BULAC vise à toucher un public élargi, empêché voire localisé à l'étranger : sur la base des expériences passées, le recours à des expositions « virtuelles », l'enregistrement audio et/ou vidéo des manifestations et la conception de contenus culturels en ligne doit être favorisé, en complément des manifestations physiques. La communication de l'action culturelle sera largement relayée par le site web et fera l'objet d'une coopération avec le service en charge de cette mission.

Chaque rencontre culturelle pourra faire l'objet d'une annonce via la sonorisation de la bibliothèque, une demi heure avant son commencement.

7. COOPÉRATION ET PARTENARIATS

De par ses statuts et sa localisation, la BULAC s'inscrit dans un environnement institutionnel très riche. De fait, son fonctionnement s'est construit sur la coopération et le partenariat. Il est donc tout à fait naturel que ce processus se poursuive via l'action culturelle.

L'action culturelle participe à la mise en valeur de la bibliothèque, à l'amélioration de sa visibilité en s'appuyant sur les collections du périmètre BULAC. La préparation de manifestations communes et de projets coordonnés œuvre conjointement au renouvellement des liens tissés entre la BULAC et ses partenaires, extérieurs ou membres du GIP.

A ce titre, les partenaires privilégiés et habituels de la BULAC sont prioritairement les membres du GIP, suivis par les établissements voisins (BNF) ou partageant les mêmes missions documentaires (BDIC).

Des structures locales telles que la Mairie du XIIIe arrondissement ou régionales telles que les FRAC ou certains établissements parisiens ou de la région Ile de France (Direction de la culture, centres culturels) sont aussi les interlocuteurs pertinents pour l'organisation de manifestations culturelles. L'action culturelle peut s'appuyer sur le réseau associatif : associations spécialisées sur

Version : 17 Juin 2011

Charte de l'action culturelle de la BULAC

un domaine du périmètre documentaire BULAC, associations d'étudiants. Elle pourra enfin trouver un prolongement dans le secteur privé (libraires, etc...).

On veillera à développer et enrichir les relations de la bibliothèque avec l'ensemble de ces interlocuteurs et à construire un dialogue aussi constructif que possible, afin que ces partenaires privilégiés puissent eux-mêmes être source de proposition.

Version : 17 Juin 2011 p. 7/7